

Dire et agir pour Bois-Colombes

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Ce que "La Relève" de Pierre Crosnier Leconte vous cache !

BOIS-COLOMBES
MÉRITE LE
MEILLEUR POUR
SON AVENIR,
VOICI DES FAITS
QUE VOUS DEVEZ
CONNAÎTRE,
VOUS AVEZ LE
DROIT DE SAVOIR



YVES RÉVILLON N'EST PAS CANDIDAT

Yves Révillon est devenu Maire de Bois-Colombes en 1995 en conduisant une liste de dissidence face au Maire sortant. Il a été choisi par les bois-colombiens parce qu'il a dit la vérité avec courage.

Après 30 années passées à la tête de la Ville, une nouvelle page s'ouvre pour Bois-Colombes. C'est à vous, en conscience, de choisir le prochain Maire.

DES CONVICTIONS POLITIQUES ET SOCIÉTALES NON ASSUMÉES

Pierre Crosnier Leconte affirme haut et fort défendre les valeurs républicaines tout en rejetant les extrêmes.

Or, il omet de rappeler qu'il a été un fervent militant du **Mouvement conservateur** (issu de Sens Commun et proche de La Manif pour tous).

D'abord affilié aux Républicains, ce parti se rallie en 2022 à **Reconquête** créé par Éric Zemmour. Le Mouvement conservateur a été restructuré et rebaptisé Identité-Libertés sous la direction de Marion Maréchal Le Pen fin 2024.

Lors de la présidentielle de 2022, Yves Révillon a parrainé Éric Zemmour, candidat de Reconquête, classé à l'extrême droite par de nombreux observateurs, plutôt que Valérie Pécresse, candidate officielle des Républicains.

Dans ce contexte, le discours de "La Relève" interroge.

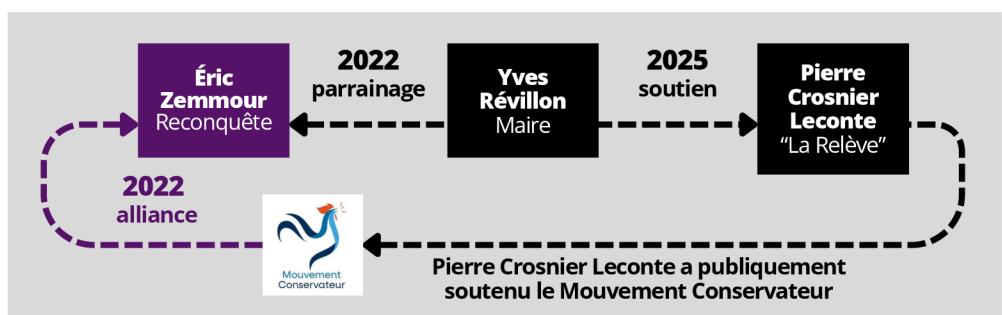
Parmi les élus de "La Relève", certains refusent encore de célébrer des mariages entre personnes de même sexe, en contradiction avec la loi.

La responsabilité d'un candidat, c'est la clarté : dire ses positions sociétales aux électeurs et les assumer !



Extrait de publication supprimée du compte Facebook de Pierre Crosnier Leconte

DES ÉLUS
refusent de
marier des
couples de
même sexe



DES ÉLUS QUI N'HABITENT PAS BOIS-COLOMBES

Aujourd'hui, **6 élus de la majorité, dont 3 adjoints au maire, n'habitent pas à Bois-Colombes.**

Plusieurs d'entre eux sont pressentis pour figurer sur la liste "La Relève".

Comment ces élus peuvent-ils décider de l'avenir de notre Ville alors même qu'ils n'y vivent pas et n'y paient plus leurs impôts locaux ?

Bois-Colombes mérite des élus présents, engagés et ancrés dans la réalité quotidienne de ses habitants.

6 ÉLUS

de la majorité municipale
n'habitent pas à Bois-Colombes
(Colombes, Paris, Vincennes...)

UNE COMMUNICATION DE CRISE AUX FRAIS DE LA VILLE

Septembre 2025, en pleine période électorale, **Pierre Crosnier Leconte s'est mis en avant dans le journal municipal, en violation du Code électoral. Conséquence : destruction de plus de 16 000 journaux puis réimpression**, aux frais des contribuables (6 000 € gaspillés et 600 000 feuilles A4 détruites).

Pour défendre les "projets structurants" décriés (Parc des Tourelles, platanes du marché, îlot Paul-Bert...), la majorité municipale a fait appel à **une communicante de crise, pour près de 40 000 €**.

Or, cette même **communicante de crise conseille aujourd'hui Pierre Crosnier Leconte** dans le cadre de sa campagne municipale "La Relève"...

Ce mélange des genres pose un problème éthique majeur ! **Les moyens de la Ville ne doivent jamais servir une campagne électorale.**



40 000 €

payés par la Ville
pour une
communicante
de crise

600 000

feuilles de papier
et plus de 6 000 €
d'argent public

16 000 ↑

journaux détruits
pour non respect
du Code électoral

L'ACQUISITION DISSIMULÉE D'UN PAVILLON COMMUNAL PAR PIERRE CROSNIER LECONTE

Aujourd'hui candidat pour devenir le Maire de Bois-Colombes, **Pierre Crosnier Leconte a acquis en 2015 un pavillon communal de 128m² auprès de la Ville pour 670 000 €** (délibération n° 2015/S03/012).

Ce prix était inférieur de 40 000 € à l'évaluation de France Domaine (service de l'État).

A titre de comparaison en 2023, la ville de Bois-Colombes a vendu un autre pavillon communal comparable **52 000 € au-dessus** de l'évaluation de France Domaine (délibération n° 2023/S03/005).

Deux ventes : rabais d'un côté, surcote de l'autre.

Plus préoccupant encore, **la délibération de 2015 n'est pas consultable** ; le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2015, qui devrait la contenir, est absent du site internet de la Ville (constat réalisé le 17 novembre 2025).

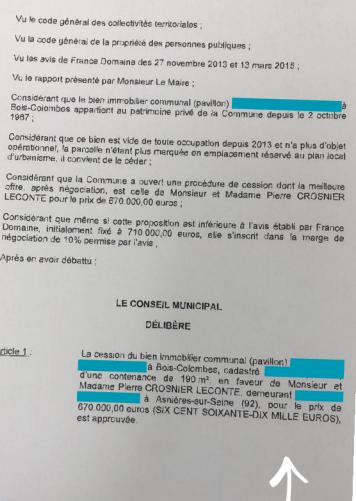
Lorsqu'on veut devenir le Maire, la transparence n'est pas une option : c'est un devoir !

Qui a réalisé cette dissimulation et pourquoi ?

Si cela est légal et voté, pourquoi le cacher ?

2015

Achat d'un pavillon communal par
Pierre Crosnier Leconte
pour 670 000 €
soit 40 000 € en dessous
de l'estimation officielle
(la délibération a été présentée
par le Maire et votée à l'unanimité
le 14 avril 2015)



2026

Étrangement, cette délibération n'apparaît pas ou plus parmi les décisions municipales publiées par la Ville sur son site internet

Extrait de la délibération n° 2015/S03/012 faisant preuve de l'acquisition du pavillon communal